

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Novembre 2009

MENSUEL N° 131 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

PPAS Saint-Lambert, une simple abrogation ?

La Commune propose à l'enquête publique l'abrogation du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n°4 bis dit Saint-Lambert. L'enquête se déroule du 22 octobre au 20 novembre et la commission de concertation aura lieu le mardi 8 décembre.

Cette demande est légitimée par le fait que l'abrogation pure et simple d'un PPAS peut se justifier à l'égard des PPAS fort anciens (celui-ci date de 1985, ce qui n'est pas spécialement « fort ancien ») qui ne correspondent plus aux nécessités actuelles du bon aménagement des lieux et dont les prescriptions littérales sont devenues obsolètes.

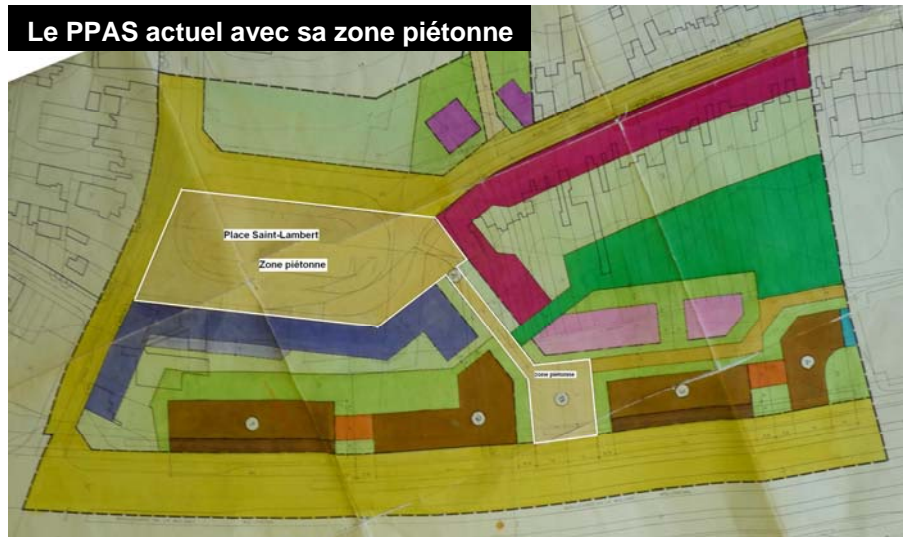
La deuxième justification souligne que de nombreuses abrogations implicites sont intervenues depuis l'entrée en vigueur du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS).

Et, il est vrai que, lorsque l'on compare le PPAS et le PRAS, on y décele toute une série d'incohérences qu'il y a lieu de corriger. Mais faut-il pour cela abroger complètement le PPAS ou simplement le modifier ?

Car, en fin de compte, **il y a bien évidemment un enjeu principal derrière cette demande : c'est le réaménagement de la place Saint-Lambert !**

Un petit retour dans le temps nous renvoie au projet élaboré en 1997 par la Commune qui reçut un avis favorable de la commission de concertation. Une vive réaction de commerçants a incité la Commune à retirer son dossier. Le document mis à l'enquête publique aujourd'hui oublie de signaler qu'à l'époque, les habitants, ainsi que certains commerçants étaient favora-

Le PPAS actuel avec sa zone piétonne



bles au projet.

Un nouveau projet proposé à l'enquête publique en 2002 reçut un réel soutien de nombreux habitants et de plusieurs associations ... et à nouveau la colère de certains commerçants ... et le projet fut à nouveau retiré.

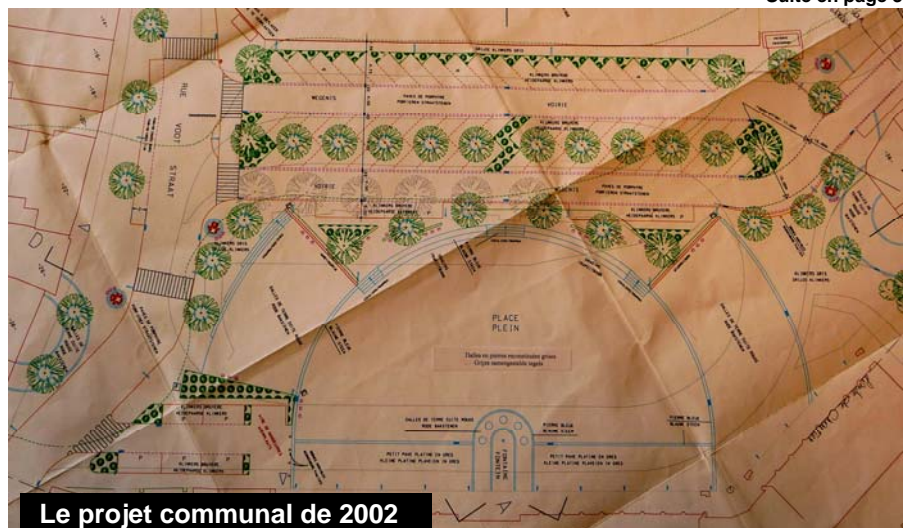
L'actuel PPAS prévoit une zone piétonne sur tout le centre de la place ainsi que sur la voirie qui passe devant le bâtiment récent Vandenhove, ce qui empêche de tourner en rond ... en voiture, bien évidemment. Il est à noter que la situation actuelle – voirie et parking sur le centre de la place – n'est pas

conforme aux prescriptions du PPAS n°4 bis.

Par conséquent, le véritable enjeu est tout simplement que la Commune a un projet de réaménagement de la place qui ne peut être réalisé sans une abrogation du PPAS.

Dans le document à l'enquête, il est souligné « la nécessité de réaménager la place ». On aurait dû être plus précis parce que l'on sait que la Commune a un projet déjà fort avancé ; mais voilà ce projet a été présenté récemment à certains (les commerçants) et pas à d'au-

Suite en page 3



Le projet communal de 2002

Le « petit » patrimoine

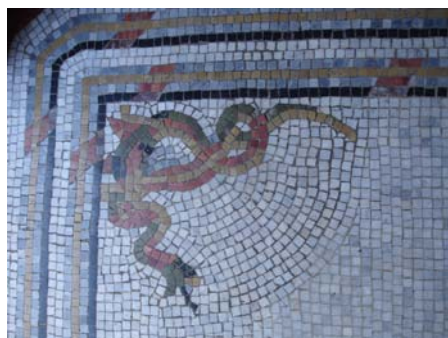
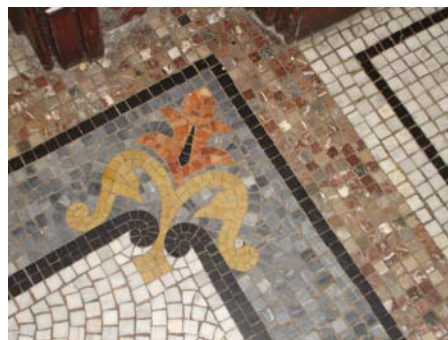
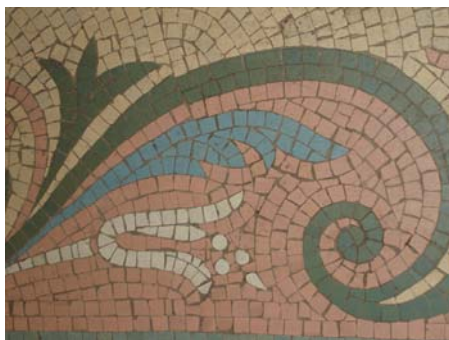
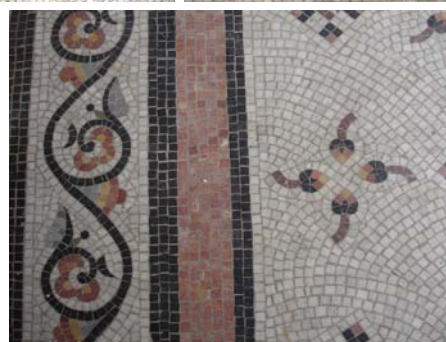
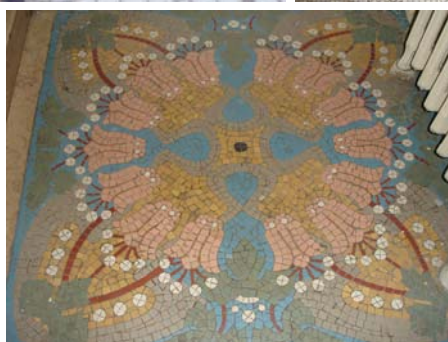
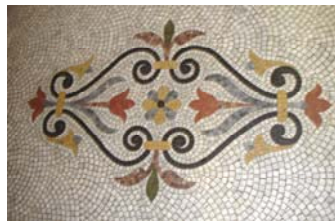
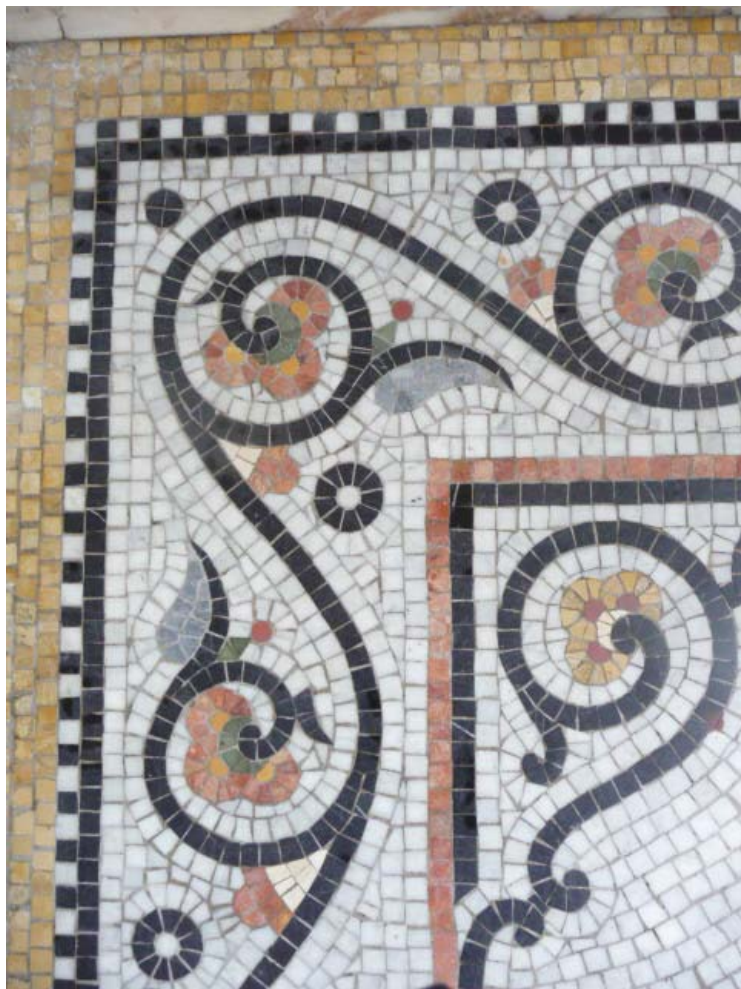
La mosaïque

Associée aux arts décoratifs plutôt qu'aux beaux arts, la mosaïque s'impose comme un élément important de notre patrimoine. La mosaïque s'est taillée une place de choix dans l'architecture belge de la belle époque, qui garnit les nombreux hôtels de maître du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.

La mosaïque est une technique artistique qui consiste à grouper sur une surface solide des petits cubes de pierre, de marbre, de terre cuite, maintenus par du mastic, du ciment ou du mortier.

Horta utilisa surtout la mosaïque pour les pavements, halls d'entrées, couloirs et escaliers. Le dessin est très simple, le tracé évoque presque toujours la nature dans toutes ses formes et les couleurs sont chaudes.

Geneviève Vermoelen
Contact au 02/735 03 65



tres (les habitants). Pourquoi cette différence de traitement qui semble assez inexplicable ?

Pourquoi ne pas fonctionner autrement : présenter ce projet à tout un chacun qui est intéressé par l'aménagement du territoire, en discuter et puis seulement, en fonction des remarques et des attentes des différents habitants, commerçants et usagers de la place, établir un plan quasi définitif et demander ensuite une abrogation ou une modification du PPAS, c'est selon.

Par ailleurs, nous sommes vraiment interpellés par le fait que la Commune met en avant son code

de la participation chaque fois qu'elle organise une réunion dans les quartiers pour les rénovations de trottoirs, le choix des arbres, les modalités de stationnement, ... ce que nous ne pouvons qu'encourager, mais que ce même code soit muet lorsque la Commune demande l'abrogation d'un PPAS qui aura des répercussions sur le devenir de la place.

Rappelons que les enjeux sont plus larges, puisqu'une réflexion pour la création d'un axe convivial « Wolubilis-place Saint-Lambert » a été annoncée. Pourquoi dès lors intervenir aujourd'hui juste au niveau de la place et de ses abords.

En conclusion, nous tenons à

informer ceux qui s'intéressent au devenir de la place Saint-Lambert que c'est en partie aujourd'hui que se dessine son avenir. Si le PPAS est abrogé, on en reviendra donc au PRAS qui affecte toute la place en zone de voirie, ainsi que le chemin qui passe devant la pétanque et la placette devant le boulevard de la Woluwe, à hauteur des nouveaux feux de signalisation.

Wolu-Inter-Quartiers ne manquera pas de relever tous ces points lors de la commission de concertation. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'informations.

Bernard Devillers - Coordinateur

Quel avenir pour le Val d'Or ?

Un peu plus d'un an après avoir proposé à l'enquête publique le projet de Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) 60 ter « Val d'Or », la Commune nous présente une nouvelle version de ce projet suite aux nombreuses remarques de la commission de concertation du 7 janvier 2009.

Cette nouvelle mouture du PPAS 60 ter est à l'enquête publique du 26/10 au 24/11 et la Commission de concertation se déroulera le 8 décembre.

Cette demande de modification du PPAS concerne la partie du Val d'Or non encore bâtie actuellement à l'exception de la zone qui est reconnue comme zone verte au Plan Régional d'Affectation du Sol. Il est trop tôt aujourd'hui pour vous livrer notre analyse car notre conseil associatif n'a pas encore eu le temps d'examiner ce dossier en détail.

Une première lecture superficielle permet cependant de mettre en lumière 3 points :

- 1 La création d'un passage vers le CORA.
- 2 Une légère diminution des surfaces constructibles dans chaque zone pour arriver aux fameux moins 10 % de logement annoncé lors du premier projet. En 2008, le projet prévoyait moins 7 %, aujourd'hui, nous sommes à moins 10 %. Pour rappel, WIQ demandait moins 20%.
- 3 Par contre, le nouveau projet ne suit pas l'avis minoritaire de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de



l'Environnement et de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement qui demandait notamment de *supprimer les 2 immeubles situés en intérieur d'îlot (sud-est) afin de dégager au maximum les espaces verts intérieurs pour créer une seule entité verte dans la continuité et la promenade verte régionale mais aussi afin que les utilisateurs de la mobilité douce puissent traverser cette zone non seulement depuis le chemin des*

Deux Maisons vers l'avenue du Yorkshire mais aussi vers l'avenue de la Nielle.

Les changements proposés sont donc très, trop légers. Nous estimons dès lors que la mobilisation doit être aussi importante que lors de l'enquête publique de fin 2008.

Nous ne manquerons pas de rappeler nos arguments déjà évoqués pour la plupart en 2008.

Bernard Devillers -Coordinateur

Un franc succès !

La 5ème édition des Portes Ouvertes des Artistes de Woluwe St Lambert, une initiative des comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis St Henri, avec le soutien des autorités communales, connu à nouveau un grand succès.

Quelques 70 artistes ont exposé à la Médiatine (754 visites sans compter la foule nombreuse présente lors du vernissage) ; 52 d'entre eux ont ouvert soit leur atelier soit leur domicile aménagé pour la circonstance, avec une moyenne de 67 visites sur le week-end. Les artistes sont ravis de cette initiative qui doit son succès à leur travail. Le résultat fût à la hauteur de leurs espérances ; ils sont d'ores et déjà partants pour une nouvelle aventure dans 3 ans, en 2012.

De l'avis unanime, le niveau des œuvres exposées était tout à fait honorable. Il faut en effet savoir que chaque habitant de la commune peut participer à l'événement ; l'objectif de l'opération étant de favoriser la rencontre entre les artistes, mais aussi entre les habitants et les artistes qui sont souvent insatiables lorsqu'ils peuvent parler de leur passion.

La convivialité a été le maître mot de cette semaine. Pour les comités de quartiers — Jacques Bette et Geneviève Vermoelen



On l'avait dit ... trop, c'est trop !

Le projet d'immeuble de 6 étages au 69/71 avenue Albertyn a été examiné par la commission de concertation le 6 octobre dernier.

Cette commission a largement suivi les arguments développés par les habitants qui ont réagi contre ce projet décrit dans notre précédent numéro.

C'est donc un avis défavorable motivé comme suit qui a été remis par la commission de concertation :

- tenir compte de la moyenne des hauteurs des maisons les plus basses de l'avenue ;
- tenir compte de la zone ZICHEE située de l'autre côté de la rue ;
- non intégration à la typologie de la rue d'un R+7 avec 4 oriels + balcons ;
- architecture proposée en rupture avec les caractéristiques architecturales de l'avenue ;
- profondeurs trop importantes vu la proximité de l'angle ;
- atteinte à l'intérieur d'îlot et imperméabilisation du site trop importantes ;
- déficit en parking et non fonctionnalité de celui-ci ;
- entrée piétonne immeuble se fait au même endroit que le parking ;
- programme proposé trop important vu l'exiguïté des lieux ;
- locaux communs et techniques insuffisants ;

En conclusion, le projet est contraire au bon aménagement des lieux. Le promoteur est par conséquent contraint de revoir sa copie.

**Pour le comité de quartier Prekelinden/Bois de Linthout
Jacques Bette et Béatrix Tilquin**



Vous rencontrez un problème d'éclairage public, outre « râler » un bon coup, vous pouvez également le signaler de façon rapide et sûre. Un petit email, avec la localisation du poteau et si possible le numéro de référence noté dessus, au service de l'éclairage public : epoy@sibelga.be

Mais comme vous ne savez pas si c'est un éclairage communal ou régional, vous pouvez l'envoyer également à :

mobiris@mrbc.irisnet.be ... et comme c'est mieux de prévenir tout le monde vous l'envoyez également, pour info, au responsable du service des aménagements urbains de notre commune : d.uytterhoeven@woluwe1200.be

Nous espérons que c'est clair !

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83

Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**



Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française et soutenue par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, ACTIRIS et la Région de Bruxelles-Capitale.

